
Philippe Ariès
Après le colloque

Les observations que j'ai présentées en préliminaire du colloque n'étaient pas toutes de mon cru. Certaines (en particulier en ce qui concerne l'Etat) m'avaient été inspirées par des conversations que j'avais eues avec Maurice Aymard, N. et Y. Castan et J.-L. Flandrin. Toutefois, elles expriment ou reflètent une problématique qui m'est bien personnelle, que j'avais développée de manière plus radicale encore, dans des notes antérieures. Cette problématique ramène toute l'histoire de la vie privée à un changement dans la sociabilité, disons en gros, à la substitution à une sociabilité anonyme, celle de la rue, de la cour du château, de la place, de la communauté, d'une sociabilité restreinte qui se confondait avec la famille, ou, encore, avec l'individu lui-même. Le problème était donc de savoir comment on passait d'un type de sociabilité où le privé et le public étaient confondus à une sociabilité où le privé était séparé du public et même l'absorbait ou en réduisait l'étendue.

Une telle problématique donnait au mot »public« le sens de jardin public, de place publique, de lieu de rencontre de gens qui ne se connaissent pas mais sont heureux de se retrouver ensemble.

Il m'apparaissait que l'homme contemporain cherchait à fuir cette promiscuité que l'homme du Moyen-Age et des Temps Modernes (et encore de quelques parties du monde d'aujourd'hui) au contraire recherchaient: il est vrai que la sociabilité était moins anonyme qu'il paraissait: dans ces communautés, tout le monde se connaissait.

Dès lors, le problème essentiel devenait le passage d'une sociabilité anonyme de groupes où les gens pouvaient se reconnaître, à un société anonyme sans sociabilité publique, où dominaient (si on ne tenait pas compte des lieux de loisirs ou de plaisirs organisés) soit un espace professionnel, soit un espace privé. Le »privé« l'emportant dans des sociétés anonymes où la sociabilité publique avait pratiquement disparu.

C'était me semble-t-il, un phénomène capital, dont il importait de suivre l'émergence et l'extension.

Or, chose curieuse, dans mes entretiens avec mes amis et collègues et au colloque, il m'est tout de suite apparu que, sans s'opposer tout à fait à ma thèse, ceux-ci ne l'adoptaient pas complètement et se faisaient une autre idée du problème public-privé. J'ai mis du temps à saisir où se situait la divergence. Le séminaire et les entretiens qui ont suivi m'ont permis de mettre le doigt dessus, et je comprends mieux maintenant que le problème n'est pas aussi monolithique que je l'imaginai, qu'il se compose au moins de deux questions essentielles.

Il existe donc un second aspect de l'opposition public privé qui m'avait échappé, tant je suis devenu étranger aux formes politiques de l'histoire. Dans cette conception, le public, c'est l'Etat, le service de l'Etat, et d'autre part, le privé, ou plutôt, comme on disait sans aucune ambiguïté, le »particulier« concernait tout ce qui échappait à l'Etat. Perspective nouvelle pour moi et très enrichissante. Dans ce cas, les choses peuvent se résumer très grossièrement ainsi.

Au Moyen-Age, comme dans beaucoup de sociétés où l'Etat est faible ou symbolique, la vie de chaque particulier dépend de solidarités collectives et de chefferies qui jouent un rôle de protection. On n'a rien à soi - pas même son propre corps - qui ne soit à l'occasion menacé et dont la survie ne soit assurée par un lien de dépendance. Dans de telles conditions, il y a confusion entre public et privé. Personne n'a de vie privée, mais tout le monde peut avoir un rôle public, ne serait-ce que celui de victime.

On remarquera qu'il existe un parallélisme entre cette problématique de l'Etat et celle de la sociabilité, car dans les mêmes conditions, il existe la même confusion au niveau de la sociabilité.

Un premier moment important est celui de l'apparition de l'Etat de Cour, pour reprendre le mot de Norbert Elias. Un Etat qui assure en droit un certain nombre de fonctions laissées jusqu'alors dans une sorte d'indivision (paix et ordre public, justice, armée, etc.). J'ai déjà tenu compte de cet événement dans ma note préliminaire.

Un espace-temps devenait disponible pour des activités qui n'avaient plus rien à faire avec la chose publique: des activités particulières. Toutefois, la substitution ne s'est pas faite aussi simplement.

L'Etat n'a pas pu au début (16ème siècle - première moitié du 17ème siècle) assurer en fait toutes les fonctions qu'il revendiquait en droit. Un espace mixte est resté disponible, plus ou moins *res nullius*, qui a été occupé par des réseaux de clientèle qui ont assuré les fonctions publiques (occupation militaire) comme des activités privées avec les mêmes moyens (services personnels). C'est en particulier le cas d'H. de Campion, présenté par Y. Castain, qui passe sans scrupules du service du Roi à celui de Princes révoltés, mais qui cependant se réclame toujours du Roi. D'ailleurs, dans tous les cas, les personnes qui exercent réellement le pouvoir (militaire, de justice ou de police) au nom du Roi, le font encore avec leurs propres deniers, bien heureux si de temps en temps le Roi leur permet de rentrer dans leurs frais et au-delà, grâce à des dons généraux. Comme il n'y a pas de salaires, on vit d'expédients qui n'ont rien d'humiliant, comme le jeu, un moyen aussi normal qu'un autre de gagner de l'argent.

Dans de telles conditions, la maison d'un gouverneur de province, d'un premier Président, se confond avec sa fonction (Nicole Castan). Ainsi Madame de Sévigné se plaint-elle des dépenses somptuaires de Monsieur de

Grignan, lieutenant général du Roi en Provence: il y tient lieu du Roi dans sa Cour.

De même est-il impossible de mener un procès sans des interventions auprès des juges, qui paraissent inadmissibles à notre morale actuelle, mais sans lesquelles les juges ne seraient pas informés. C'est bien toujours à l'Etat que l'on a affaire et on sait très bien les différences entre l'homme d'Etat et le Particulier, mais l'Etat est encore géré comme un bien familial.

Il semble bien que cette attitude à l'égard du public et du service public corresponde, du moins chronologiquement, mais peut-être pour des raisons plus profondes, avec la sociabilité de groupes que nous avons distingués dans la note préliminaire.

Les relations humaines jouaient un tel rôle dans l'information, le choix et l'application des décisions, qu'elles favorisaient des regroupements par affinités qui caractérisent la convivialité de cette période. Elles favorisaient aussi l'amitié sans laquelle on ne pouvait plus compter sur personne.

L'un des modèles de cette double relation public/privé, est H. de Campanion, qui organisait pendant son temps de service à l'armée des »conférences« où l'on discutait de Machiavel. Cet état de choses va changer quand, dans une seconde et décisive étape, l'Etat récupérera de fait tout ce qu'il revendiquait de droit. En France, c'est l'Etat Louis quatorzien des intendants et de Louvois, où des clercs et des bureaux vont remplacer les réseaux de clientèle, où la rémunération publique sera distincte de la dépense privée. L'évolution sera différente dans d'autres Etats comme en Angleterre, où c'est la noblesse locale, c'est-à-dire ce que nous avons appelé les clientèles de service, qui joueront le rôle des intendants, mais en acceptant de se soumettre aux lois et ordres de l'Etat.

Nous arrivons ainsi à la fin du 17^{ème} siècle, au début du 18^{ème}. Dès lors, le public est nettement déprivatisé. La chose publique ne peut plus être confondue avec les biens ou les intérêts privés. Dès lors, l'espace privé peut s'organiser comme un espace presque clos, en tout cas tout à fait séparé du service public devenu parfaitement autonome: c'est l'Etat moderne. Cet espace libéré va être rempli par la famille. On peut penser que les hommes qui vivaient dans cet espace privé, sans participation à la vie publique (ce qui n'était pas le cas aux 16^{ème}-17^{ème} siècles ni de la noblesse, ni des notables des communautés), vont éprouver une frustration qui donnera naissance à une réflexion et à une revendication politiques. Ainsi le circuit est-il clos.

La conclusion que je tire de ces réflexions est que le problème de la vie privée dans les temps modernes doit être traité sous deux aspects distincts.

L'un est celui de l'opposition de l'Homme d'Etat et du Particulier, et les rapports entre de domaine de l'Etat et ce qui deviendra à la limite un espace domestique.

L'autre est celui de la sociabilité et du passage d'une sociabilité anonyme

où les notions de public et de privé sont confondues, à une sociabilité éclatée où des secteurs bien distincts apparaissent: un résidu de sociabilité anonyme, un secteur professionnel et enfin un secteur privé également réduit à la vie domestique.